

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX

(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n°26/PSH40

Portant sur la modification de circulation et du stationnement au droit du n°1 rue du Commerce à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 19 janvier jusqu'au vendredi 23 janvier 2026 inclus , à l'occasion des travaux de raccordement électrique.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU** Le Code de la Route,
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** La demande de l'entreprise SADE-CGTH

Considérant que par mesure de sécurité, le stationnement et la circulation des véhicules seront modifiés au droit du n°1 rue du Commerce à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du lundi 19 janvier jusqu'au vendredi 23 janvier 2026 inclus , à l'occasion des travaux de raccordement électrique.

A R R E T E

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits au droit du n°1 rue du Commerce à SAINT QUAY PORTRIEUX, le lundi 19 janvier 2026, à l'occasion des travaux de raccordement électrique.
- ARTICLE 2 :** Un double sens de circulation sera instauré pour faciliter l'accès aux riverains, le lundi 19 janvier 2026.
- ARTICLE 3 :** La chaussée sera rétrécie avec une circulation perturbée et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du n°1 rue du Commerce à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du mardi 20 janvier jusqu'au vendredi 23 janvier 2026 inclus.
- ARTICLE 4 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 5 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 6 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 7 :** Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 08 Janvier 2026.



Le Maire,
Thierry SIMELIERE.